

EAN n° : 2012/6/53/321
 N° compteur : 63609074
 Index I : 044714,1 Index II : 005752,1

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



3369430

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE
 DE ~~CHANTIER~~ - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
 suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis /

Complément au rapport n°
 Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage /
 Modification de tension d'alimentation / Vente unité habitation

Type de locaux : MAISON
 Lieu d'inspection : HONVELEZ 25 à 6670 GOUVY
 Propriété de : LEFEBURE ARCHAMBEAU
 Mandant : JJ BURNOTTE
 Installateur : JJ BURNOTTE
 TVA : 431481041 carte ID : 1 Délivré à : 1 Date : 1
 Inspecteur : TRIAOLET Date d'inspection : 28/6/12

DESCRIPTION

Tension de service : ~~1x230V 3x230V~~ 3N 400V + N Protection max. : 3x40A Commutateur; position :
 Protection principale : Disj. : 3x21A Interrupteur / sectionneur :
 Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EX2B nombre de conducteurs : 4 diamètre : 16 mm²
 Câble de raccordement au réseau : type de câble : EX2B nombre de conducteurs : 4 diamètre : 16 mm²
 Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente
 Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 35 mm² Résistance de dispersion : 22 Ω
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 15 Résistance d'isolement général : 10 MΩ
 Interrupteur différentiel : Général : 4p 10A 300 mA Supplémentaire : 4p 10A 30(E-F 6I) mA
 Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - ~~pas en ordre~~ Contrôle boucle de défaut : en ordre - ~~pas en ordre~~
 L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB VINCOTTO

Installation exécutée conformément aux schémas: oui-non Etat du matériel électrique: en ordre - ~~pas en ordre~~
 Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre - ~~pas en ordre~~ contact indirect: en ordre - ~~pas en ordre~~
 Continuité PE- et liaison équipotentiel: en ordre - ~~pas en ordre~~ Matériel fixe et mobile: en ordre - ~~pas en ordre~~
 Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

- N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire ~~ne~~ sont ~~pas encore~~ raccordées.
- N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - ~~de gaz~~, - le chauffage central - ~~ne~~ sont pas ~~encore~~ placés.
- N DS la S.D.B. l'appareil d'éclairage n'est pas installé.

CONCLUSION

L'installation est conforme / ~~ne~~ aux prescriptions du RGIE.
 La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le 28/6/2012 ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.
 L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service que ~~si~~
~~si~~ toutes les mesures nécessaires ont été prises pour la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
 l'inspecteur

NOTE AUX ENTREPRISES : En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du comité.
 NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique. 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à l'installation électrique, 3) de porter à la connaissance du Ministère des Affaires Economiques, direction « énergie électrique » tout accident survenu à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité.